

Réunion du Conseil Municipal

Du 18 mars 2025 à 19 heures 30

Le mardi 18 mars 2025 à 19h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON, Maire.

Présents : Robert BOUDON, Sylvie VAISSADE, Michel BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Jean-Pierre VAISSADE

Représentés : Monique DELFAU représentée par Lucien CAVALIER

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - choix d'un délégué
 - Renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le département du Cantal et la commune de Lieutadès
 - Extension du périmètre du SIVU d'adduction d'eau potable des Vergnes : proposition d'adhésion de la commune
 - Création d'un emploi de rédacteur territorial
 - Appels à projets Fonds Cantal Solidaire pour les années 2025-2027
 - Dépressage en forêt sectionale de Lagarde : demande de subvention auprès de la Région
 - Devis éclairage public Gurières – Buffierrettes actualisé suite à la pose d'un candélabre supplémentaire : acceptation de versement du nouveau fonds de concours
 - Demandes de travaux sur chemins
 - Préparation des grandes lignes du budget
 - Questions diverses
- **Approbation du compte rendu de la dernière séance.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2024.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - choix d'un délégué**

Depuis le 25 mai 2018, le règlement européen N° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) s'applique au sein des États membres de l'Union Européenne. Ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement), ce délégué pouvant être mutualisé entre plusieurs organismes.

Le maire rappelle que la commune adhère au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.. Ce dernier ayant décidé d'arrêter cette mission au 31 décembre 2024, il y a lieu de choisir un nouveau Délégué à la Protection des Données (DPO). Il présente les différents devis reçus pour cette prestation et propose de choisir Cantal Ingénierie Territoire (CIT) et sollicite l'autorisation de signer la convention à intervenir.

Le conseil décide de retenir Cantal Ingénierie Territoire et autorise le Maire à signer la convention.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Renouvellement de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le département du Cantal et la commune de Lieutadès**

Depuis 2010, le Conseil départemental exerce sa compétence d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) en application d'une convention signée avec chacune des collectivités éligibles, précisant le contenu et les modalités des prestations d'assistance proposées.

Le maire fait savoir que ces conventions sont arrivées à échéance fin 2024, et afin que la commune puisse continuer à bénéficier de l'assistance technique de la MAGE, il y aurait lieu de signer une nouvelle convention.

Il propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Extension du périmètre du SIVU d'adduction d'eau potable des Vergnes : proposition d'adhésion de la commune**

Le maire fait savoir que lors de la réunion du 31 janvier 2025, le comité syndical du SIVU d'adduction d'eau potable des Vergnes a délibéré afin de proposer son extension de périmètre aux communes d'Espinasse, Jabrun, la Trinitat, Lieutadès, St-Rémy de Chaudes-Aigues et Saint-Urcize.

Il sollicite le conseil afin de savoir s'il souhaite que la commune intègre ce syndicat.

Le conseil approuve l'intégration de la commune de Lieutadès au SIVU d'adduction d'eau potable des Vergnes.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Création d'un emploi de rédacteur territorial**

Le maire fait savoir que dans le cadre de l'avancement au grade de rédacteur de la secrétaire de mairie il y a lieu de créer le poste correspondant et sollicite l'autorisation du conseil.

Le conseil décide de créer un poste de rédacteur et valide la modification du tableau des emplois et des effectifs.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Appels à projets Fonds Cantal Solidaire pour les années 2025-2027**

Le maire fait savoir que l'assemblée départementale a approuvé la poursuite de l'engagement du Département dans la mise en œuvre du Fonds Cantal Solidaire, ainsi une nouvelle programmation départementale des aides est organisée pour les périodes 2025-2027.

Le maire demande au conseil de décider des projets à déposer.

Le conseil décide de programmer les travaux suivants :

- *réhabilitation des réseaux du système d'assainissement du bourg*
- *remplacement des panneaux directionnels et de lieux-dits.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Dépressage en forêt sectionale de Lagarde : demande de subvention auprès de la Région**

Le maire informe le conseil de la programmation de travaux sylvicoles en forêt de Lagarde proposés par l'ONF et de la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Il sollicite l'accord du conseil pour demander cette subvention.

Le conseil autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la Région pour ces travaux.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Devis éclairage public Gurières – Buffierrettes actualisé suite à la pose d'un candélabre supplémentaire : acceptation de versement du nouveau fonds de concours**

Le maire fait savoir qu'en raison de la modification du projet demandée par la mairie (pose d'un candélabre supplémentaire), le devis pour l'éclairage public de Gurières - Buffierrettes a été actualisé, le montant total s'élève à 12 579.51 € HT, au lieu de 12 300 € HT.

Ces travaux ne seront soldés qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant HT de l'opération réalisée soit 6 289.76 €.

Ce fonds de concours entrera dans l'assiette du calcul de la contribution, en application des règles du syndicat.

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à verser ce fonds de concours.

Le conseil souhaitant plus de renseignements, reporte la décision à la prochaine séance.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Demandes de travaux sur chemins**

Le maire fait savoir qu'il a reçu deux demandes pour des travaux sur chemins :

- M. Christian LAURAIRE qui sollicite l'élargissement d'un chemin aux Vayssières-Hautes dont le coût est estimé à 3390.00 € TTC (devis établi par l'entreprise TP CAYLA)
- M. Jean-Luc BRUNEL qui demande l'amélioration du chemin d'accès à sa maison.

Il sollicite l'avis du conseil pour la suite à donner à ces demandes.

Le conseil :

- *donne son accord pour l'élargissement du chemin aux Vayssières-Hautes, à condition que M. LAURAIRE laisse l'accès libre à ce chemin,*
- *décide de demander un devis pour l'accès à la maison de Jean-Luc BRUNEL et une étude par le CIT.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Préparation des grandes lignes du budget**

Le maire propose au conseil municipal d'établir les grandes lignes du budget. (Subventions aux associations, taux d'imposition, Travaux à prévoir...).

Le conseil municipal prend les décisions suivantes :

Taux d'imposition : pas d'augmentation des taux

Subventions :

- *FNACA : 50 €*
- *Association Intergénération Caldaguès – Aubrac : 100 €*
- *ADMR de Chaudes-Aigues : 230 €*
- *Association les Amis de la lecture à Aurillac : 20 €*
- *Donneurs de sang de Chaudes-Aigues : 100 €*
- *Radio Margeride : 30 €*
- *Association des Aînés Ruraux « Les Capujadous » : 500 €*
- *ACCA de Lieutadès : 50 €*

- GVA : 50 €
- Collège Louis Pasteur : 100 € / élève (en attente)

Travaux

- ✓ Service eau et assainissement :
 - réhabilitation des réseaux du système d'assainissement du bourg
- ✓ Budget principal :
 - travaux supplémentaires au carrefour de Larbre,
 - réfection accès LOUVRIER JUERY au Bourg,
 - travaux sur chemins,
 - remplacement des panneaux directionnels et de lieux-dits.

(Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Questions diverses

- Lecture de la lettre du 21 décembre 2024 de M. PAPES. Le maire appellera M. PAPES.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le Maire

Robert BOUDON,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,
(Absente représentée)

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,